



52, rue des Chênes  
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Hôtel du Département  
Direction générale des services  
Direction Attractivité et Qualité de Vie  
Pôle expertise  
1 rue Jean Houdon  
78010 VERSAILLES cedex

St Rémy les Chevreuse le 13 mai 2021

**Objet : Intervention de l'O.N.F. dans la forêt départementale de Beauplan – Commune de Saint Rémy les Chevreuse - 30 ha – Espace Naturel sensible – parcelle cadastrale 3693**

Messieurs,

Depuis l'automne 2018 un plan de gestion a été entrepris par le Département, via l'O.N.F.

Celui-ci consistait à un maintien du boisement avec coupes sanitaires et sécuritaires ainsi qu'une ouverture sur les points de vue de la vallée, ainsi qu'un élargissement des chemins existants afin de laisser le passage des véhicules permettant l'exploitation. Actuellement la sous-traitance a été confiée à l'entreprise EXTRAF à Bièvres.

Dès décembre 2018, l'association Saint-Rémy Environnement vous adressait un courrier pour vous alerter sur les élargissements importants des chemins de randonnée et vous faisait part de ses doutes quant au respect des paysages existants, pensant que les missions premières de l'O.N.F. étaient liées à la sauvegarde de l'environnement, en prenant soin des territoires et en valorisant les paysages.

Nous comprenons fort bien que la préservation de la forêt et des écosystèmes soient indispensables, mais la gestion de ce bien commun doit se faire dans le respect des milieux naturels et aussi dans l'objectif de conserver le lien avec la population alentour qui, avec plaisir, pouvait trouver un environnement serein et tranquille pour s'y promener en famille ou pratiquer son sport dans un bois proche des habitations.

Or actuellement ce n'est plus du tout le cas.

L'identité de ce petit bois a été transformée, le paysage est complètement bouleversé et ressemble beaucoup plus à une exploitation forestière (photos à l'appui) plutôt qu'à un lieu de promenade. Des beaux panneaux sont installés pour respecter les lieux et les animaux, mais les biches et chevreuils qui côtoyaient ces lieux et que nous avons l'habitude de rencontrer lors des promenades ont déserté depuis bien longtemps .....

Alors qu'il était question de traiter les arbres morts ou en état de dépérissement, de faciliter la pénétration de la lumière, (courrier de M. Des Ligneris du 09.01.2019 à l'association Saint Rémy Environnement) nous constatons de nombreuses coupes de bois d'arbres sains. **Plus grave encore alors que celles-ci ne doivent ne pas être programmées après le 1<sup>er</sup> mars, date du début des nidifications, nous constatons que les coupes ont augmenté dans le laps de temps où la 1<sup>ere</sup> photo a été prise le 14 mars 2021, et celle du 11 mai.**

Il est évident que l'inscription de cette forêt au programme d'état d'assiette des coupes départementales se fait au détriment des fonctions écologiques et paysagères, et également du public qui est scandalisé par la surexploitation d'un bois d'une si petite superficie.



Ouverture des chemins forestiers devenus impraticables

Coupe rase sur arbre sain.



Coupe rase sur arbre sain.

14.03.2021

11.05.2021

En conséquence, vu la situation déplorable de notre environnement et le besoin crucial de nos arbres, nous demandons un moratoire impliquant les coupes d'arbres et la protection de ceux-ci.

Que ces projets soient désormais repensés en concertation avec la population afin de trouver des solutions pour que ces arbres continuent à nous faire bénéficier de leurs nombreux bienfaits en ces moments de pandémie et pour les générations futures.

Nous demandons à l'O.N.F. de ne pas renouveler le plan de gestion qui se termine cette année, et de mettre en état les pistes qui ont été ouvertes, actuellement impraticables car remplies d'ornières, afin que le public puisse enfin se réapproprié ce poumon vert qu'il appréciait et qui fait partie de son environnement.

Dans l'attente de votre retour,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Martine MICHEL  
Présidente  
VIVRE LES HAUTS DE SAINT-REMY